

Séance du **13 juin 2019**

Présidence : **M. Martino Rizzello**, président

**Révision du plan directeur communal - : concept directeur (2019/P07)**

Rapporteur : M. Ambroise Méan

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU le préavis N° 07/2019, du 28 mars 2019, concernant la demande d'adoption du « Révision du Plan directeur communal : concept directeur »,
- VU le rapport des mandataires Urbaplan et Transitec, du 7 mars 2019, « Cahier n°1 : Diagnostic V 2.1 »,
- VU le rapport des mandataires Urbaplan et Transitec, du 11 mars 2019, « Cahier n°2 : Concept directeur V 2.1 »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. D'adopter les objectifs, les principes et les cartes thématiques du concept directeur, soit les axes de planification suivants :
  - A – Organisation urbaine
  - B – Caractère et potentiel d'évolution des tissus bâtis
  - C – Espace public et paysage
  - D – Mobilité
  - E – Environnement
  - F – Énergie
2. D'adopter la division en quadrants de Vevey selon le plan indiqué en page 6 du préavis municipal en vue de la révision du PGA de Vevey.

Ainsi délibéré en séance du **13 juin 2019**.

Adopté une très large majorité (cinq abstentions).

Pour extrait conforme le 14 juin 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président

Martino Rizzello



la Secrétaire

Carole Dind